

Conditions générales de ventes et d'utilisation du service Balloon

Article 1. Objet	2
Article 2. Définitions	2
Article 3. Contrat	2
Article 4. Conditions d'application	2
Article 5. Conditions d'évolution	2
Article 6. Délai de rétractation	2
Article 7. Annulation	3
Article 8. Description du service Balloon	3
Article 9. Utilisation du logiciel Balloon	3
9-1 Conditions d'utilisation	3
9-2 Propriété intellectuelle et/ou industrielle	3
Article 10. Prix	4
Article 11. Frais de déplacement	4
Article 12. Modalités de règlement	4
Article 13. Délais de paiement	4
Article 14. Pénalités de retard	5
Article 15. Conditions d'escompte	5
Article 16. Rabais et ristournes	5
Article 17. Clause résolutoire	5
Article 18. Obligations de la société	5
Article 19. Obligations du client	5
Article 20. Assistance utilisateur	6
Article 21. Conditions d'utilisation du service	6
21-1 Cadre juridique, réglementations et respect du régime légal	6
21-2 Responsabilités	6
Article 22. Publication / Publicité	7
Article 23. Transfert de propriété	7
Article 24. Confidentialité	7
Article 25. Force majeure	7
Article 26. Juridiction compétente / Droit applicable	8

Article 1. Objet

Les conditions générales d'utilisation et de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre d'une part la société Balloon SAS, dénommée « l'éditeur », également nommée « la société », vendant les services définis ci-après, et d'autre part la personne physique ou morale, dénommée « le client », également nommé « l'utilisateur », achetant un ou plusieurs de ces services par l'intermédiaire d'un contrat tel que défini à l'article 3 des présentes. Les services proposés par la société sont les suivants :

- Conseil pour l'utilisation des services Balloon lors d'un événement privé ou professionnel
- Prise en charge de l'installation et de la maintenance des solutions Balloon lors d'un événement privé ou professionnel
- Accès au service Balloon

Article 2. Définitions

Dans les présentes conditions générales, les termes suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné dans cet article.

CLIENT / UTILISATEUR : personne morale ou physique abonnée au service Balloon et/ou personne(s) physique(s) utilisatrice du service Balloon sous la responsabilité du CLIENT.

IDENTIFIANT et MOT DE PASSE : terme désignant en général tout code d'identification et mot de passe permettant d'accéder à une interface privative, et en particulier l'accès à l'administration du site du CLIENT via le logiciel Balloon.

OFFRE ou PACK : désigne des offres commerciales comprenant les services de base et des options supplémentaires.

FRONT OFFICE : désigne la partie publique communément appelée « site Internet » du CLIENT, accessible depuis le réseau public Internet.

BACK OFFICE : désigne l'interface de création, d'administration et de gestion du « site Internet » dont l'accès est restreint aux utilisateurs disposant de codes identifiants sous la responsabilité du CLIENT.

EVENEMENT: désigne la réalisation d'une prestation utilisant le service Balloon lors d'une réunion de quelque nature qu'elle soit.

Article 3. Contrat

Le devis complété des présentes conditions générales de vente et d'utilisation constitue une proposition de contrat pour lequel le client, ou son éventuel mandataire pour lui-même, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à sa conclusion et à l'exécution des obligations lui incombant. Cette proposition de contrat est valable 30 jours à compter de sa date d'envoi ou de présentation au client. Passé ce délai, les tarifs y figurant sont susceptibles d'être modifiés conformément à l'article 9, alinéa 2 des présentes et un nouveau devis sera établi par la société.

Le contrat est formé et les deux parties engagées dès réception par la société du devis dûment daté et signé par le client, revêtu du cachet du client et de la mention « Bon pour accord ».

De convention expresse entre le client et la société, l'acte d'envoi du seul devis en conformité avec l'alinéa 2 du présent article vaut de sa part acceptation des termes du contrat et notamment des conditions générales de vente et d'utilisation qui lui ont été remises.

Article 4. Conditions d'application

Toute prestation accomplie par la société implique de la part du client l'adhésion entière et sans réserves aux conditions du contrat, à l'exclusion de tout autre document tel que site Internet, prospectus, documents commerciaux, etc...

En cas de contradiction entre les dispositions figurant au devis signé par le client et celles figurant aux présentes conditions générales de vente, les dispositions du devis sont applicables.

En cas de dispositions particulières contractuelles différentes des présentes conditions générales de ventes et d'utilisation, les conditions particulières sont appliquées.

Article 5. Conditions d'évolution

La société s'accorde le droit de modifier les articles des conditions générales de vente à tout moment. Toute nouvelle version entre en vigueur le jour suivant sa publication sur le site <http://balloonup.com/> ; elle sera applicable à toute nouvelle proposition ou à tout avenant de contrat émis postérieurement à la date de publication.

Article 6. Délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L121-21 et suivants du code de la consommation, et dans le cas d'une vente à distance à un non-professionnel, le client a la faculté d'annuler le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours, jours compris, à compter de la formation du contrat telle que stipulée à l'article 2 des

présentes. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L121-25, la société ne peut exiger ou obtenir du client, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous quelque forme que ce soit, une contrepartie quelconque ni aucun engagement ni effectuer des prestations de services de quelque nature que ce soit.

Article 7. Annulation

Tous les cas de désistement ou d'annulation dus au fait du client hors de la période de rétractation et ce, quelques en soient les causes à l'exclusion de causes résultant de forces majeures, dégage immédiatement la société de toutes obligations envers le client qui ne pourra prétendre ni au report de l'événement à une autre date ni au remboursement des sommes déjà versées. Celles-ci sont conservées par la société à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation du contrat.

Article 8. Description du service Balloon

Balloon est une solution web et mobile qui permet aux organisateurs d'événements de générer, modérer et analyser les messages postés par le public en temps réel. Il est composé de différentes offres. Le service Balloon ne comprend pas les frais de télécommunication de L'UTILISATEUR pour accéder au service. Sauf mention contraire, chaque nouvelle fonctionnalité ou mise à jour du service Balloon est soumise à ces conditions d'utilisation.

L'offre «startup» comprend :

- la mise en service et l'hébergement du site Internet dédié à l'événement du client avec le logiciel Balloon et des services Balloon associés (Front office) ;
- la licence d'utilisation du logiciel Balloon (Back office) pour modérer le contenu pour une durée de 24h;

L'offre «association» comprend :

- la mise en service et l'hébergement du site Internet dédié à l'événement du client avec le logiciel Balloon et des services Balloon associés (Front office) ;
- la licence d'utilisation du logiciel Balloon (Back office) pour modérer le contenu pour une durée de 72h;
- l'export des questions ainsi que es statistiques associées à l'événement ;
- personnalisation graphique: logo et couleur de fond

L'offre «agence» comprend :

- la mise en service et l'hébergement du site Internet dédié à l'événement du client avec le logiciel Balloon et des services Balloon associés (Front office) ;
- la licence d'utilisation du logiciel Balloon (Back office) pour modérer le contenu pour une durée de 2 semaines;
- l'export des questions ainsi que es statistiques associées à l'événement ;
- personnalisation graphique: logo, couleur de fond et feuilles de style CSS personnalisées
- intégration des modules de quizzes/sondages etc.

L'offre «entreprise» est disponible sur devis.

Article 9. Utilisation du logiciel Balloon

9-1 Conditions d'utilisation

Le présent article définit les termes et conditions selon lesquelles le CLIENT est autorisé à utiliser le Logiciel Balloon sur le réseau Internet. Le terme " Logiciel Balloon" désigne le logiciel disponible uniquement sur le réseau Internet, ou tout autre élément fourni dans le cadre du Contrat, y compris, sans que cette énumération soit exhaustive, le logiciel Balloon, les images numériques et photographies, les documentations, ainsi que, le cas échéant, toutes les mises à niveau, versions modifiées, mises à jour et adjonctions.

La Société se réserve le droit de modifier le logiciel, d'en changer les versions, de modifier des fonctionnalités, spécifications, possibilités, et toutes autres caractéristiques du logiciel après information préalable de l'UTILISATEUR. La Société accorde au CLIENT une licence d'utilisation du logiciel Balloon uniquement sur ses plateformes techniques et sous réserve du complet paiement des redevances.

Sauf accord contraire et écrit de La Société, le CLIENT ne se voit attribuer aucun droit de copie ni d'utilisation du logiciel sur un ordinateur autre que les serveurs contrôlés par La Société.

9-2 Propriété intellectuelle et/ou industrielle

Le présent contrat n'est pas un contrat de vente du logiciel Balloon. Il n'entraîne aucun transfert de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle relatifs au logiciel Balloon. L'ensemble des éléments relatifs à la mise en oeuvre du logiciel Balloon (notamment logiciels, codes sources, applications, expertise, etc.) est et demeurera la propriété exclusive de la société qui se réserve le droit de les utiliser pour l'usage de son choix. Par conséquent, L'UTILISATEUR s'interdit de désassembler, de dé-compiler ou de décrypter les éléments relatifs au logiciel Balloon mis à sa disposition ou réalisés spécifiquement par la société, d'utiliser une méthode mécanique, électronique ou autre permettant de dé- compiler ou de désassembler les éléments relatifs au logiciel Balloon, que ce soit en tout ou partie, de pratiquer l'ingénierie inverse, de

reconstituer la logique de ces éléments et de rendre, de toute autre manière, ces éléments compréhensibles par l'homme, même aux fins d'interopérabilité, à moins que ces pratiques ne soient, expressément autorisées par la loi, et, dans une telle hypothèse, uniquement dans la mesure où la loi autorise L'UTILISATEUR à les mettre en oeuvre, et seulement après demande écrite en ce sens à la société qui veillera à ce que l'UTILISATEUR dispose dans les meilleurs délais des éléments lui permettant d'y parvenir, L'UTILISATEUR s'engageant à payer à la société les frais relatifs à la mise à disposition de ces éléments qui lui seront facturés par la société à prix coûtant.

L'UTILISATEUR s'engage à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle (et, en particulier, aux droits attachés aux marques) du logiciel Balloon et des logiciels tiers associés. Les marques commerciales de sociétés tierces incluses ou utilisées dans le logiciel Balloon doivent être utilisées conformément aux usages en la matière, y compris en ce qui concerne l'identification des détenteurs des marques. Ces marques ne sont utilisées que pour identifier les produits de sociétés tierces dans le logiciel Balloon et cette utilisation ne vous confère aucun droit de propriété sur la marque commerciale concernée. Les logiciels ou composants de tiers, livrés et associés à Balloon, comme les logos et marques de tiers, restent la propriété de ces derniers. L'UTILISATEUR n'acquiert aucune propriété sur toute méthode, savoir-faire, technologie élaborés par la société à l'occasion du présent accord, mais seulement un droit d'usage non exclusif dans le cadre de l'exécution du présent contrat uniquement.

Hormis les exceptions indiquées plus haut, le présent contrat ne concède au CLIENT aucun droit de propriété intellectuelle sur le logiciel Balloon.

Article 10. Prix

Les tarifs des services vendus sont ceux en vigueur au jour de l'envoi du devis au client. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Les prix sur le site internet sont libellés en euros TTC. Ils seront majorés du taux de TVA et des frais de déplacements conformément à l'article 8 des présentes.

Les tarifs sont garantis durant la période de validité du devis conformément à l'article 3, alinéa 1 des présentes.

La société s'accorde le droit de modifier sa grille tarifaire à tout moment. Elle sera applicable à toute nouvelle proposition ou à tout avenant de contrat émis postérieurement à la date de modification.

Article 11. Frais de déplacement

Les frais de déplacement éventuels sont facturés en sus des services lorsque la présence d'un collaborateur de la société pendant l'événement est incluse dans les services vendus.

Les frais de déplacement sont calculés selon le barème kilométrique en vigueur publié chaque année par la Direction Générale des Impôts ; la distance est calculée du siège social de la société jusqu'au lieu de l'événement du client.

Article 12. Modalités de règlement

Le règlement des services s'effectue exclusivement en euros :

- soit en numéraire,
- soit par chèque à l'ordre de Balloon SAS,
- soit par virement aux coordonnées bancaires figurant sur la facture.

Le règlement des services est échelonné comme suit :

Premier acompte de 30% du montant total sur présentation de facture à la signature du contrat ou à l'issue de la période de rétractation telle que stipulée à l'article 6 des présentes,

Second acompte de 40% du montant total sur présentation de facture 30 jours avant de début de l'événement,

Solde de 30% du montant total sur présentation de facture à la conclusion de l'événement.

Pour le cas où la signature du contrat ou la fin de la période de rétractation intervient à 30 jours ou moins du début de l'événement, les deux acomptes sont remplacés par un acompte unique de 50% du montant total sur présentation de facture, le solde de 50% à la conclusion de l'événement comme pour le cas général.

Article 13. Délais de paiement

Sauf disposition contraire prévue au contrat, les factures sont payables :

- Dès présentation des factures pour les non-professionnels,
- À 30 jours pour les professionnels.

En cas de désaccord sur une partie des factures, le client s'oblige à payer sans retard les parties non contestées et à indiquer sous 5 jours ouvrables et par lettre recommandée avec accusé de réception à la société le motif de la contestation. A défaut de réclamation, le client se voit appliquer des pénalités de retard sur les montants restants dus conformément à l'article 13 des présentes.

Pour la vente en ligne du service Balloon, celui-ci ne peut être mis à disposition du CLIENT qu'une fois le règlement de la facture reçue.

Article 14. Pénalités de retard

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services facturés, le client doit verser à la société une pénalité de retard égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la facturation des services. En outre, ce défaut de paiement peut ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société.

La pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance mentionnée sur la facture sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Tous les frais que la société est amenée à supporter au titre de recouvrement de créances restant dues sont à la charge du client.

Article 15. Conditions d'escompte

Aucun escompte n'est consenti en cas de paiement anticipé.

Article 16. Rabais et ristournes

Les tarifs mentionnés au contrat comprennent les rabais et ristournes que la société serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Article 17. Clause résolutoire

Si dans les 15 jours ouvrés qui suivent une relance par lettre recommandée avec accusé de réception pour un retard de paiement assorti ou non de pénalités de retard le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente est résolue de plein droit et la société est dégagée immédiatement de toutes obligations envers le client. Le délai court à partir de la première présentation de la lettre recommandée.

Article 18. Obligations de la société

Balloon SAS ou ses prestataires s'engagent à tout mettre en oeuvre pour assurer la disponibilité, la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, limitant en nombre et en temps les interruptions de service et souscrit à ce titre une obligation de moyens.

Balloon SAS ou ses prestataires mettent en oeuvre tous les moyens techniques dont ils disposent pour assurer le raccordement au réseau informatique mondial Internet de manière continue 24h/24 et 7j/7. Balloon SAS effectue une sauvegarde quotidienne des données du CLIENT et pourra restaurer ces données en cas de besoin à partir de la dernière sauvegarde disponible.

Balloon SAS pourra néanmoins interrompre les services hébergés pour effectuer toute opération de maintenance de ses propres matériels et logiciels utilisés pour assurer ses prestations de service. Malgré tous les moyens mis en oeuvre, Balloon SAS ne peut être rendue responsable des dommages subis par L'UTILISATEUR suite à l'indisponibilité des serveurs et ne supporte aucune obligation de réparation ou d'indemnisation liée à un problème d'accessibilité aux services si un préavis de 24 heures a été respecté.

Balloon SAS a obligation de mettre en oeuvre tous les moyens qu'elle juge nécessaires et suffisants pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un événement de force majeure tel que défini à l'article 25 des présentes. De convention expresse entre le client et la société, il est convenu que la société effectue les réservations fermes avec son ou ses prestataires qu'après réception et encaissement effectif du premier acompte ou de l'acompte unique tels que définis à l'article 11 des présentes.

Article 19. Obligations du client

Le client a obligation de loyauté avec la société afin de lui permettre de le conseiller au mieux de ses intérêts.

Le client, ayant la capacité et le pouvoir d'accepter ou de refuser les conseils prodigués, a obligation de les faire siens à partir de la contractualisation avec un ou plusieurs prestataires.

Le client a obligation de rendre disponible le matériel et les réseaux d'énergie et de télécommunications (notamment la connexion internet) nécessaires à la fourniture du service Balloon. La société ne pourra être tenue pour responsable des interruptions du service Balloon dues à des défaillances des réseaux d'énergie et de télécommunication fournis par le client.

Le client a obligation de mettre en oeuvre tous les moyens qu'il juge nécessaires et suffisants pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un événement de force majeure tel que défini à l'article 25 des présentes ; il doit informer la société dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un événement de force majeure l'empêchant d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Le client a obligation d'être titulaire en son nom propre ou par délégation d'une assurance responsabilité civile ou responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Le client ne peut en aucun cas modifier ou retirer le logo de Balloon SAS présent dans le logiciel Balloon sauf indication contraire explicitée dans le devis.

Le CLIENT sait et accepte que la manipulation technique de ses données est nécessaire au bon fonctionnement des

services, des logiciels, du matériel et du réseau, ou pour répondre à tout autre besoin technique du service Balloon. Le CLIENT sait et accepte qu'il peut s'avérer nécessaire que Balloon SAS accède au compte du CLIENT et à son contenu pour identifier et résoudre tout problème technique ou répondre à toute plainte concernant le service. L'UTILISATEUR s'interdit d'essayer toute intrusion ou tentative d'intrusion sur le(s) serveur(s) Balloon.

Article 20. Assistance utilisateur

Balloon SAS met à disposition de L'UTILISATEUR un support téléphonique. Celui-ci a pour vocation d'assister L'UTILISATEUR dans la prise en main du service Balloon. Il est disponible les jours ouvrés aux horaires de bureau. Balloon SAS s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour garantir la qualité et la disponibilité du support téléphonique, et se réserve le droit d'en redéfinir le tarif et les heures de disponibilité.

Article 21. Conditions d'utilisation du service

21-1 Cadre juridique, réglementations et respect du régime légal

Le CLIENT ne doit utiliser les services Balloon que dans la poursuite de buts légaux. Il s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations, à la vente ou présentation de produits et de services sur l'Internet. Cela inclut par exemple le respect des droits d'auteurs, la proscription de documents à caractère obscène et/ou contraire à l'ordre public, les documents à caractère raciste, portant atteinte à la dignité humaine, contraires aux bonnes moeurs et ce de manière à ce que la responsabilité de Balloon SAS ne puisse en aucun cas être recherchée. Le CLIENT garantit une présentation de son offre loyale et conforme aux dispositions légales en vigueur en ce qui concerne plus particulièrement celles relatives aux offres faites à distances (obligation d'information sur l'entreprise, sur le contenu de l'offre, sur les prix, le respect de la faculté de retour...). Le CLIENT assume seul la responsabilité pleine et entière de son service et de son contenu. Il fait sien tout litige y afférant et, notamment, ceux mettant en cause l'utilisation du service Balloon, des logiciels, du contenu de son offre et de ses engagements contractuels.

21-2 Responsabilités

La responsabilité de chacune des parties est limitée aux engagements souscrits par elle aux termes du contrat ; en conséquence, la responsabilité de la société ne peut notamment pas être engagée en cas de préjudices directs ou indirects liés à l'intervention en dehors du contrat d'un ou plusieurs prestataires.

Contenu

LE CLIENT peut disposer d'un espace de chargement de fichiers, dans ce cas Balloon SAS se désengage de toute responsabilité concernant les fichiers déposés par LE CLIENT et rendus accessibles sur le réseau Internet, notamment en ce qui concerne les dommages que ces fichiers peuvent causer aux visiteurs du site.

Le CLIENT est seul responsable du contenu de l'information accessible sur son site (Front office) et déclare être régulièrement titulaire de l'intégralité des droits de propriété industrielle et de propriété intellectuelle pouvant porter sur le contenu du service WEB créé et hébergé ; il est seul responsable de l'utilisation des marques, logos, insignes commerciaux ou noms et/ou Copyrights présents dans son site. Balloon n'a pas les moyens techniques de contrôler le contenu mis en ligne par LE CLIENT.

En cas de contentieux lié au service exploité par le CLIENT, Balloon SAS, après information préalable au CLIENT, se réserve le droit de suspendre unilatéralement le présent contrat jusqu'à la résolution du contentieux.

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet que le CLIENT déclare parfaitement connaître, Balloon SAS ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment, les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes, la contamination par virus des données et/ou logiciels du CLIENT, dont la protection incombe à ce dernier, les intrusions malveillantes de tiers sur le site du CLIENT, malgré le dispositif de sécurité mis en place par Balloon SAS, les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour LE CLIENT et/ou pour ses clients.

La responsabilité de Balloon SAS ne pourra pas être mise en jeu en cas de défaillances du service résultant de faits indépendants de sa volonté, et notamment en cas de force majeure telle que définie à l'article 25 « Force majeure » des présentes conditions générales, ou en cas de défaillances du réseau Internet ou dues au non respect des règles d'utilisation par le CLIENT. En aucun cas, un dysfonctionnement d'une durée inférieure à quarante huit heures ne pourra donner lieu à réparation.

Balloon SAS ne peut être tenue responsable du paiement de taxe(s) et/ou impôt(s) relatif(s) au(x) vente(s) et/ou achat(s) du CLIENT. Le CLIENT déclare disposer de sa capacité juridique et engager sa seule responsabilité pour l'acquittement de toute(s) taxe(s) et/ou impôt(s) relatif(s) à la vente de ses produits et/ou services et plus généralement à l'exploitation de son service web.

Article 22. Publication / Publicité

La société est susceptible de reproduire ou de diffuser tout ou partie de données de l'évènement sur son site web ou sur des supports publicitaires. Sont considérées comme données de l'évènement les photographiques en relation avec l'évènement, au format argentique ou numérique, qui lui auraient été cédées à titre provisoire ou définitif par le client. Par les présentes, le client reconnaît céder les droits afférents aux données de l'évènement et autoriser expressément leur publication sur internet ou sur des supports publicitaires au sens de l'article 9 du Code Civil et de la jurisprudence associée, notamment le droit à l'image.

Le client déclare avoir recueilli les autorisations exprès des tiers figurant dans les données de l'évènement, notamment celles des parents ou tuteurs pour les mineurs, et dégager ainsi la société de tout recours de tiers à son encontre visant à interdire la publication de données de l'évènement ou à demander des dommages et intérêts.

Le client déclare être informé des dispositions des alinéas 1 et 2 du présent article et disposer de la possibilité de refuser toute publication et cession de droits de données de l'évènement en portant la mention « Lu et approuvé, refus de publication et de cession de droit » sur l'exemplaire des présentes figurant au contrat tel que défini à l'article 2.

Article 23. Transfert de propriété

L'utilisateur n'est pas autorisé à louer, donner en crédit bail, accorder une sous-licence ou prêter le logiciel ou le service Balloon. Les droits d'utilisation des services Balloon ne peuvent en aucun cas être cédés à un tiers que ce soit à titre gratuit ou onéreux, et ne peuvent être revendus ou/et sous-loués. Le CLIENT ne pourrait toutefois transférer tous ses droits d'utilisation y afférents à une autre personne physique ou morale que dans le cadre d'une cession du Contrat qui devra au préalable être agréé par Balloon SAS. Balloon SAS se réserve la faculté de céder ou transférer à un tiers le présent contrat après en avoir informé le CLIENT sans toutefois que celui-ci ne puisse s'y opposer.

Article 24. Confidentialité

La société s'engage à ne pas vendre, partager, ni divulguer les données personnelles nominatives du client à des tiers en dehors de son propre usage. Cependant, ces données peuvent être occasionnellement transmises à des tiers agissant pour le compte ou au nom de la société ou en relation avec l'activité de la société dans le cadre de l'utilisation pour laquelle elles avaient été recueillies à l'origine.

Balloon SAS respecte et protège la confidentialité du CLIENT abonné au service Balloon et s'interdit d'utiliser directement ou indirectement les informations personnelles et les données d'activité du CLIENT. Balloon propose sous forme de services ou de fonctions, des passerelles vers des sociétés tiers telles que des banques, des moteurs de recherche, des comparateurs, des assurances...

Balloon SAS n'a aucun pouvoir sur les sociétés ou les personnes vers lesquelles les données du CLIENT peuvent être transférées. Ces sociétés sont susceptibles d'adopter des politiques de confidentialité qui leur sont propres. Nous vous engageons à en prendre connaissance avant chaque utilisation. Aucune passerelle n'est activée par défaut dans les réglages de Balloon lors de sa livraison, le CLIENT choisit ou non de les activer et il est seul responsable de l'utilisation pouvant être faite des données transférées.

Balloon SAS peut dans certains cas partager certaines informations non nominatives avec des partenaires et certaines autres tierces parties à des fins statistiques. Toutefois, cette diffusion porte exclusivement sur des informations globales et génériques de la plate forme Balloon. Balloon SAS s'engage à ne pas publier d'informations permettant l'identification du CLIENT sans avoir obtenu au préalable son accord explicite.

Dans le cadre de sa propre politique de communication, Balloon SAS pourra être appelée à citer le nom du Service WEB hébergé et/ou LE CLIENT. Le CLIENT devra informer Balloon SAS par lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision dans le cas où il ne souhaite pas que son nom soit cité sur les supports de communication de Balloon SAS.

Le CLIENT doit être conscient du fait que Balloon SAS peut être tenu de révéler des informations personnelles et/ou d'activité dans le cadre de procédures légales telles que mandat de perquisition, assignation à comparaître, décision judiciaire, etc.

Article 25. Force majeure

Balloon SAS s'engage, au vu de la technique actuelle, à maintenir dans les meilleures conditions possibles les services proposés. Cependant Balloon SAS n'est pas responsable en cas d'interruption du service imputable à un cas de force majeure, au fait d'un tiers ainsi qu'aux aléas découlant de la technique.

Les parties admettent, sans que cette liste soit limitative, conventionnellement, entre elles, que ressortent, notamment soit de la force majeure, soit du cas fortuit, soit du fait d'un tiers, les dommages trouvant leurs origines ou leurs causes dans : les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, la foudre, les surtensions électriques, les grèves, les arrêts de fourniture électrique, les défaillances du réseau de télécommunications, les guerres civiles ou étrangères, les émeutes ou mouvements populaires, les attentats, les restrictions réglementaires liées à la fourniture de services de télécommunication, la perte de connectivité due aux opérateurs publics et privés dont dépend Balloon SAS.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence.

Article 26. Juridiction compétente / Droit applicable

Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par la société et en vue de l'application ou de l'interprétation des présentes conditions générales de vente, et à défaut de résolution amiable, seul est compétent le tribunal de commerce de Paris.

Le droit français est seul applicable.